

# VIT@L'SANTE 2011

SÉCURITÉ  
SOCIALE

Vit@l'  
300

## HOSPITALISATION MEDICALE - CHIRURGICALE - OBSTETRIQUE

EN ETABLISSEMENTS PUBLICS PRIVES CONVENTIONNES OU NON (y compris ambulatoire)

Frais de séjour	80 %	100 %
Honoraires :	80 %	Remb total
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ② praticiens conventionnés "ADREA Mutuelles Pays de l'Ain"</li> <li>■ autres praticiens</li> </ul>	80 %	150 %
①Chambre particulière :	néant	Remb total
(si nuitées)	néant	30 €/j
①Forfait hospitalier (prise en charge maximale)	néant	18 €/j
Participation forfaitaire	néant	Remb total
Transport	65 %	100 %

## FRAIS MEDICAUX

Consultations, visites de généralistes, imagerie médicale	70 %	100 %
Consultations, visite de spécialistes, actes de spécialité	70 %	130 %
Analyses, soins infirmiers, actes de kinésithérapie, orthophonie, orthoptie	65 %	100 %
Pharmacie vignette orange, vignette bleue, vignette blanche	15%-30%-65%	100 %
Accessoires médicaux et appareillage	60 % ou 65 %	100 %
Transports	65 %	100 %
Participation forfaitaire	néant	Remb total

## DENTAIRE

④Soins dentaire	70 %	100 %
Prothèses remboursées Sécurité Sociale	70 %	150 %

## OPTIQUE

Monture	65 %	Sécurité Sociale + forfait global annuel de 150 €
Verres	65 %	
Lentilles acceptées	65 %	
Lentilles refusées ou jetables	néant	
⑥Bonus 36	-	36 €
⑥Remise centres d'optique (Les Opticiens Mutualistes de l'Ain)	-	52 €

## MEDECINES DOUCES

Consultations ostéopathes et chiropracteurs diplômés - Psychologues diplômés - Nutritionnistes Diététiciens diplômés	néant	30 € / an
--	-------	-----------

## ACTES DE PREVENTION

Dépistage de l'hépatite B et détartrage annuel	-	oui
--	---	-----

## VIE ACTIVE

Pilule du lendemain, contraceptifs hormonaux, tests de grossesse non remboursés par la SS	-	30 € / demande dans la limite de 120 € par an
Vaccins voyage, sevrage tabagique	-	

## ASSISTANCE

ADREA Assistance	-	oui
PSM (Priorité Santé Mutualiste)	-	oui

Les remboursements sont exprimés en euros ou en % de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) en vigueur au 1er janvier de l'année en cours. Ils comprennent, le cas échéant, les remboursements Sécurité Sociale et sont limités à la dépense engagée.

Ils excluent la prise en charge de la participation forfaitaire dite de 1 €, la majoration du ticket modérateur hors parcours de soins et la prise en charge des franchises médicales.

Conformément à la réglementation sur les contrats responsables, la garantie prend en charge les actes de prévention (décret du 8 juin 2006). Les soins remboursés par ADREA Mutuelles Pays de l'Ain et non pris en charge par la Sécurité Sociale ne doivent pas être effectués à l'étranger.

① Forfait journalier et Chambre particulière sans limitation de durée pour séjours en services de médecine, chirurgie, spécialités coûteuses. Forfait journalier dans la limite de 60 jours par année civile et Chambre particulière dans la limite de 40 jours par année civile pour les services ou établissements suivants : service de suite, réadaptation, rééducation, convalescence, moyen séjour, médecine gériatrique, psychiatrie, centre médical spécialisé. En internat pour les maisons d'enfants à caractère sanitaire ou scolaire, IME, IMP, Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), Foyer de Vie, Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil médicalisé. Dans le cadre d'un supplément de chambre en établissement privé, notre participation est limitée à 21,34 €/j (pour la garantie Vit@l'300).

② Praticiens conventionnés : Clinique Convert de Bourg-en-Bresse - Polyclinique de Rillieux-la-Pape (liste sur demande).  
 ③ Etablissements conventionnés chambre particulière : Clinique Mutualiste d'Ambérieu-en-Bugey, Clinique Mutualiste de Lyon.  
 ④ Les soins Inlay, Onlay et Gouttière occlusale sont remboursés sur la base de la prothèse dentaire. Remboursement sur facture acquittée.  
 ⑤ Prestation versée sur le reste à charge monture et/ou verres, s'il n'y a pas eu de remboursement de monture sur les 36 derniers.  
 ⑥ La remise des centres "Les Opticiens Mutualistes" de l'Ain est de 20 € par verre et par lentille traditionnelle et de 12 € par